

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 578

Artikel: Quelques remarques sur la psychologie de la mode : (suite)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organic officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE Fr. 6.—

ÉTRANGER 8.—

Le numéro 0.25

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier, à partir du 1^{er} juillet, il est

dûment des abonnements à 6 mois (3 fr.) relativement sur la somme de

l'année en cours.

ANNONCES

11 cent, le mm.

Notre pays ne pourra pas rester indéfiniment un Etat qui, au point de vue de l'égalité politique de la femme, constitue désormais l'exception.

MOTTA.
Conseiller fédéral.



**XXIX^e Assemblée générale
de l'Association suisse pour
le suffrage féminin**

(Neuchâtel, les 26 et 27 octobre 1940)

Bonne, très bonne Assemblée que celle de cette fin de semaine à Neuchâtel. Participation effective, beaucoup de vie et d'entrain, des discussions nourries, un grand souffle d'idéal: quelle est la suffragiste qui n'en est pas revenue rafraîchie et encouragée?

Differentes circonstances, et notamment les complications causées à l'imprimeur par la mobilisation des territoriaux genevois, nous empêchent malheureusement de faire paraître dès aujourd'hui le compte-rendu de cette Assemblée qu'a bien voulu faire pour nous Mme S. Bonard. Nous nous excusons très vivement auprès de nos lecteurs de devoir remettre à notre prochain numéro la publication de ce bel article, en les assurant qu'ils ne perdront rien pour attendre!

ments préoccupés de rénovation n'ont fait appel à la collaboration féminine.

Et cependant, la participation des femmes à la vie nationale est nécessaire plus que jamais. Aussi, les femmes sont-elles prêtes à se consacrer à cette tâche, mais sont, d'autre part, convaincues que, seule, la reconnaissance du droit de vote leur permettra de l'accomplir efficacement.

Pourquoi les femmes travaillent-elles ?

Une enquête sur la situation économique des employées de bureau et des vendeuses de magasin, à Zurich.

(Suite) 1

Nous arrivons ainsi au nœud même de l'enquête. Quelles sont, les obligations familiales qui pèsent sur ces travailleuses ? La moitié seulement d'entre elles est exempte de toute charge de famille. L'autre moitié (46,5 % des employées et 43,5 % des vendeuses) est appelée à entretenir, parfois dans une large mesure, père, mère, frères et sœurs, parents ou relations lointaines, et cela, quel que soit le montant du salaire touché. La majorité consacre à sa famille moins de 20 %, et une seule travailleuse plus de 50 %, du gain total. Deux tiers d'entre elles habitent chez leurs parents. Pami ces dernières, une vingtaine de vendeuses (sur 171) et une trentaine d'employées (sur 593) abandonnent leur salaire entier à leur famille et en reçoivent un peu d'argent de poche. Signalons quelques travailleuses qui arrivent à apporter à leurs parents une aide financière, quand

¹ Voir le Mouvement N° 576.

Une résolution des suffragistes suisses

(Votée à l'unanimité par l'Assemblée de Neuchâtel, le 27 octobre 1940.)

L'Association suisse pour le Suffrage féminin suit avec un vif intérêt les mouvements politiques suscités dans notre pays par le bouleversement de l'Europe, et constate avec regret que ni les partis, ni les nouveaux groupes

A L'OCCASION DE LA „SEMAINE SUISSE“

La collaboration féminine au travail national



Une industrie de l'alimentation

Cliché O. S. E. C.

bien même elles ont leur propre ménage indépendant.

La moitié des employées a la charge partielle de ses parents, frères et sœurs ou autres relations, un quart en assume entièrement l'entretien, et le dernier quart apporte à des frères ou des sœurs et à leur famille une aide occasionnelle, occasionnelle ou permanente, souvent nécessitée par le chômage ou le gain trop minime du chef de famille ou encore par la maladie d'un membre. Fréquemment aussi, l'employée assure à un neveu une préparation professionnelle approfondie dont le père n'aurait pu assumer la charge. En outre, mentionnons un petit nombre d'employées qui entretiennent des parents éloignés ou même des amis. Il est encore des cas où les charges financières proviennent de dettes que la travailleuse a prises à son nom pour soulager sa famille, et d'autres enfin, où ses obligations sont causées par l'extinction de dettes contractées par elle-même au cours d'une maladie ou d'une période de chômage.

Jetons un coup d'œil sur les nombreux exemples qui illustrent ces statistiques. « Jusqu'à la mort de ma mère, écrit une employée, j'ai été le chef de famille. J'ai pris à ma charge ma mère et mes frères et sœurs, quand ils étaient malades ou chômeurs. Jusqu'à ma quarantième année, j'ai abandonné mon salaire entier. Pendant les quatre dernières années de son existence, j'ai fait soigner ma mère par une infirmière, afin de pouvoir continuer à gagner notre vie. C'est ainsi que j'ai réussi à lui ménager les vieux jours paisibles qu'elle avait mérités après s'être entièrement consacrée à l'éducation de ses cinq enfants, dont j'étais la plus jeune. Mon père mourut par accident alors que j'avais deux ans. Nous étions pauvres et ma mère nous éleva seule grâce à son travail de couturière. Les aînés devinrent grands lui aidèrent jusqu'à leur mariage. Ils sont maintenant tous morts. Je suis heureuse d'avoir pu, par mon travail d'employée, aider ma famille ». Une autre déclare: « J'aimerais beaucoup aller à l'étranger parfaire ma connaissance des langues et élargir mon horizon, mais je dois y renoncer, car mon père est chômeur et, étant donné son âge, ne trouvera probablement pas de place. Ainsi ma famille est-elle dépendante de mon travail ». Une troisième entretient partiellement père et mère, et vient en aide à un frère sous forme de prêts consentis en faveur d'un petit commerce.

Des 171 vendeuses ayant des charges de famille, 98 assument partiellement l'entretien de leurs parents, 34 entièrement; 37 apportent de l'aide à des frères et sœurs, ou à des relations; 2 ont pris à leur charge des obligations financières d'un proche parent. Telle vendeuse aide un frère, père de 7 enfants et permet ainsi aux aînés de faire de bons apprentissages; telle autre entretient entièrement sa mère aveugle, affligée d'une maladie chronique et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des traitements. Le frère de cette vendeuse, tailleur, n'a qu'un très petit gain, si bien qu'il ne peut pas participer aux dépenses du ménage, et doit même bien souvent avoir recours à l'aide de sa sœur.

Sur ce point, le formulaire a été complété par cette question: Quelles ont été vos charges fi-

nancières dans le passé et lesquelles prévoyez-vous pour l'avenir ? Voici quelques réponses typiques: « Mes parents sont souffrants et le moment est proche où mon père ne pourra plus exercer sa profession et où je devrai le prendre, ainsi que ma mère, à ma charge ». Une autre expose que sa sœur, atteinte depuis des mois d'une grave maladie, est incapable de travailler; elle bénéficiait jusqu'ici d'une assurance-maladie dont les effets vont cesser et tombera à la charge de sa sœur. Une troisième écrit: « En tant qu'aînée de 7 enfants, qui ont tous pu apprendre un métier, j'ai dû énormément aider mes parents ». Parcelllement, une autre explique qu'ayant donné à quatre frères et sœurs mineurs une bonne préparation professionnelle, elle pourra désormais songer à elle-même.

23 des employées qui entretiennent des parents ou des relations sont mariées, divorcées ou veuves. 8 d'entre elles ont des enfants: 3 divorcées ont chacune un enfant qu'elles élèvent entièrement, 4 autres en ont deux; deux parmi ces dernières sont aidées dans les frais d'éducation. Une veuve pourvoit entièrement aux besoins de ses deux enfants. Quant aux vendeuses, 11 sur 38 mariées, divorcées ou veuves ont des obligations familiales, en plus de l'éducation de leurs enfants. 2 divorcées et une veuve ont chacune un enfant qu'elles élèvent avec l'aide de tiers; une veuve subvient entièrement à l'entretien de son unique enfant. Quatre employées célibataires déclarent avoir un enfant, qu'une seule élève partiellement, étant chargée d'autres obligations financières. Deux vendeuses non mariées sont mères et l'une entretient complètement son enfant.

(à suivre)

M. G. DE M.

Quelques remarques sur la psychologie de la mode

(Suite) 1

Nous pouvons classer ces femmes en quête de conseils en trois catégories, qui représentent trois manières différentes de réagir devant les exigences de la mode :

Les femmes qui, manquant des capacités nécessaires, ne peuvent pas suivre la mode (elles ne savent pas ce qu'elles doivent choisir).

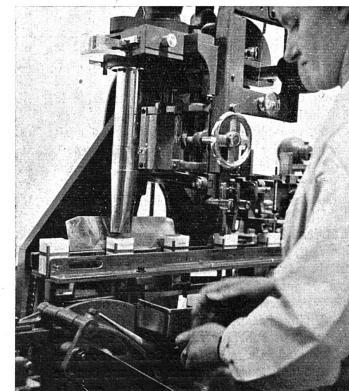
Les femmes qui ne disposent pas de moyens matériels suffisants pour se conformer à la mode dans la mesure où elles le voudraient (elles ne peuvent pas choisir).

Les femmes qui, pour des motifs déterminés, ne veulent pas s'adapter à la mode (elles ne veulent pas choisir).

« Je ne sais pas qu'acheter !... » n'est pas l'expression d'un désordre de la pensée, mais celle de la crainte d'acquérir quelque chose qui ne correspondra pas à ce que l'on cherche, alors que pourtant, l'on voudrait être dans le mouvement.

À en croire beaucoup de femmes, aller dans les

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.



„Semaine Suisse“ ou „Maison Genevoise“: nous retrouvons partout l'activité économique de la femme.

Cliché O. S. E. C.

magasins est un vrai martyre ; et quant aux achats, ils ne représentent pas seulement une souffrance pour l'acheteuse, mais aussi pour la vendeuse, la cliente ayant toujours devant les yeux le spectre de l'achat manqué et ne cessant de répéter : «Est-ce que vraiment je pourrai porter cela un certain temps ? Est-ce que ça ne sera pas tout de suite démodé ? Est-ce que vraiment c'est bien «ce qui ce porte» ?...

Ces femmes indécises, toujours sous le coup de l'inquiétude, vont de magasin en magasin, espérant perpétuellement découvrir quelque chose de mieux. Et cette inquiétude même est la cause de beaucoup d'achats inappropriés, car faute d'une ligne conductrice et d'un véritable goût, elles ne représentent pas un type défini de l'art de s'habiller. Elles n'en ont d'ailleurs pas l'ambition et ne souhaitent qu'une chose : être mises à la mode. Il va de soi que les femmes de cette catégorie gaspillent inutilement beaucoup d'argent, sans compter du temps et des forces. Plus l'acheteuse est pauvre et tenue d'épargner, plus un achat manqué est un désastre pour elle, et plus aussi elle devient craintive à l'idée de faire une emplette. Il paraît même que beaucoup de femmes, au moment de se décider à faire un achat, ont des sueurs, des tremblements dans les membres, un nuage sur la vue et éprouvent le besoin de pleurer ; phénomènes qui, cela va sans dire, rendent particulièrement difficile un choix judicieux ! De plus, il se forme chez ces femmes une bien curieuse habitude : quand elles sont dans la rue, elles ne peuvent s'empêcher de surveiller les étalages ; elles comparent sans cesse les objets qui y sont exposés avec ceux qu'elles ont achetés, les priés avec ceux qu'elles ont payés. Constatment aussi, elles se comparent avec d'autres : «qu'a-t-elle acheté ? qu'est-ce qu'elle porte ? est-ce de

meilleure qualité, plus joli, plus pratique que ce que je possède?...». Ainsi se crée une perpétuelle agitation intérieure. De telles femmes n'éprouvent presque jamais de contentement, mais sont en butte à bien des déceptions, tout particulièrement au moment des ventes de liquidation.

Une seconde catégorie de femmes, pour lesquelles la mode représente un véritable fardeau moral, sont celles qui éprouveraient un grand plaisir à s'accorder des vêtements à la mode, mais qui ne sont pas financièrement en état de faire face à tout ce dont une femme élégante de notre temps a besoin pour son équipement. Le problème qui se pose est le suivant : «Comment faire pour acheter cela?» Rarement ceci sous-entend : «Comment faire pour trouver l'argent nécessaire?» Les unes, les femmes mariées, reçoivent une certaine somme qui ne peut pas être dépensée et doit suffire au ménage ; les autres, celles qui gagnent leur vie, doivent compter avec le montant fixe de leur salaire. Elles se demandent donc : «Comment faire pour économiser suffisamment sur la nourriture, l'éclairage, le chauffage, les plaisirs, les cadeaux aux enfants?» C'est un fait bien connu que beaucoup d'achats qui seraient nécessaires au ménage sont souvent sacrifiés à l'emplette de quelque objet de toilette bien superflu, mais à la mode.

Cette tendance à l'épargne se manifeste encore d'une autre façon : «Comment faire pour tirer parti des vêtements que l'on a ? De quelle manière peut-on les transformer ? les teindre ? renouveler leur forme ou leur garniture ?» De là, à cause de questions en apparence futile, une préoccupation constante, une concentration des forces sur un seul point. Ainsi qu'une monomanie, cette préoccupation de la toilette règne sur la pensée et la conduite de nombreuses femmes.

Pour le vote des femmes... en avant !

L'activité s'intensifie chaque jour dans les deux cantons de Genève et de Neuchâtel, où la question qui nous tient tant à cœur va être posée sous peu de façon officielle. A Neuchâtel, c'est en effet très probablement le 19 novembre que le Grand Conseil discutera la motion Brandt reconnaissant aux femmes le droit de vote communal : aussi le Comité d'action fait-il déjà force visites et déniches, passe des articles de presse à ceux des journaux qui veulent bien les accepter, distribue de la littérature de propagande, etc., etc. Le dernier numéro de notre journal, notamment, reproduisant un fragment du discours de M. Henry Valloton, conseiller national, au Parti radical vaudois, a été remis à tous les députés neuchâtelois, les conclusions si suffragistes de ce discours d'un homme politique bien connu pouvant exercer une heureuse influence sur des esprits encore indécis.

A Genève, le Comité de l'Initiative s'est adressé à près de 200 Sociétés et groupements pour attirer leur attention sur la votation du 1^{er} décembre et son importance, et leur suggérer d'organiser des causeries ou des séances de discussion. Les conférences dans les communes rurales sont également en voie d'organisation, et une assemblée publique est prévue en ville pour le 28 novembre, avec le concours de plusieurs orateurs. Plusieurs grands journaux se sont montrés très sympathiques à

notre cause et nous ont ouvert leurs colonnes, et la question de la publication d'une feuille volontaire à envoyer à tous les électeurs est étudiée par le Comité. Grâce au précieux concours d'un jeune artiste de talent, M. Pierre Chavannes, fils d'un des membres du Comité, une affiche illustrée, aussi significative qu'artistique, est en voie d'exécution : tout ceci, comme l'entraîne et l'ardeur des membres du Comité, étant de bon augure.

Ce qui est moins heureux, c'est la décision du Comité Central du parti national-démocratique, prise à une forte majorité le 28 octobre, de recommander aux électeurs de voter *non* le 1^{er} décembre ! Et pourtant une causerie de la Présidente de l'Association pour le Suffrage, faite le même jour au Cercle démocratique, n'avait pas même éveillé une opposition ou une objection, mais rencontré au contraire l'intérêt le plus chaleureux et l'accueil le plus courtois. Sans doute, comme l'a relevé avec un peu de gêne le *Journal de Genève*, les membres du Comité Central du parti étaient-ils peu nombreux dans l'auditoire, ce qui est assurément fort regrettable, non seulement pour notre cause, mais aussi pour la valeur de leur décision : car comment croire que celle-ci a été prise en connaissance de cause, et non pas en vertu d'une opinion préconçue, quand a été si soigneusement évitée une occasion si propice de se renseigner et de discuter ? et ceci n'est-il pas une bien fâcheuse attitude en mainte autre domaine ?...

E. Gd.



Féminisme et littérature

Quand parut Nora...

Les romanciers et les dramaturges — même les plus grands — ne construisent pas en l'air. Pour élever leurs édifices imaginaires, la plupart ont besoin de prendre un point d'appui dans la réalité. Ainsi Henrik Ibsen.

En 1869, une jeune fille de vingt ans lui avait dédié son premier roman : *Les Filles de Brand*, signé du pseudonyme de Lili. Peu de temps après, il la rencontra à Copenhague et fut surpris de la trouver si délicatement naturelle et gaie. Comme elle lui plaisait, il l'invita à venir le voir à Dresde. Durant deux mois, au cours de l'été suivant, elle fréquenta presque quotidiennement la maison d'Ibsen et se lièrent d'amitié avec sa femme, Susanna. Tous deux l'avaient baptisée «l'alouette». En 1873, elle épousa un nommé Victor Kieler, agrégé des lettres, qui se surmena pour subvenir aux besoins du ménage et tomba malade de la poitrine. Sans en souffrir mot à personne, Laura emprunta dans une banque norvégienne, grâce à la caution d'un ami, la somme nécessaire pour emmener son mari dans

le Midi. Au retour, les difficultés s'aggravèrent. Il lui fallut recourir à un nouvel emprunt qu'il ne put rembourser. Si bien qu'un jour, la pauvre femme envoya à Ibsen un manuscrit hâtivement rédigé, lui demandant sa recommandation pour l'évêque Hegel qui, espérait-elle, la rétribuerait mieux que le sien, et la tirerait ainsi d'embarras.

Dans cette lettre, qui est du 26 mars 1878, la jeune femme ne racontait certes pas en détail les faits qui l'avaient amenée à demander l'aide de son grand ami, mais la démarche même en disait long. Ibsen eut bientôt deviné qu'il y avait quelque chose qu'elle taïsait. Quelque chose qui modifiait cependant l'histoire du tout au tout. Et, cette histoire, il la reconstruisit par hypothèses. Ainsi naquit l'idée de son drame futur : *Maison de poupée*.

Dans le scénario, le surmenage et la maladie du mari, l'emprunt fait à son insu, le voyage en Italie, le travail que s'impose Nora pour payer des intérêts et des acomptes sont donc des faits exacts. Mais le mode de l'emprunt est faux, bien qu'il ait été suggéré par un acte de Laura Kieler, et tout le rôle du prêteur est une invention d'Ibsen. Invention aussi, le dénouement. En réalité, Laura n'a pas abandonné ses enfants. Au contraire, comme elle avait dû entrer dans un asile d'aliénés, ses enfants lui furent enlevés et c'est son mari qui demanda le divorce. D'ailleurs leur histoire n'a pas fourni que l'affabulation de la pièce. Ibsen a emprunté au ménage Kieler beaucoup de traits de caractère. Et non seulement à «l'alouette», qu'il connaissait bien, mais aussi à son mari, homme de devoir, très strict en matière d'argent, cachant sous des manières cal-

Mme MERCIER-JENNY (Glaris)

élue présidente centrale de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses à l'Assemblée générale d'Olten, le 23 septembre dernier. Mme Mercier a été un membre très actif du Comité de la Section de Glaris, où elle s'est occupée spécialement de la lutte contre la tuberculose, de l'administration d'une crèche, de l'aide aux populations montagnardes, de la Lessive de guerre etc. Elle est également membre du Comité central des Services complémentaires féminins, et à la tête du S. C. F. du canton de Glaris.

Cliché .. Zentralblatt ..



Pour elles, le début d'une saison nouvelle égale une catastrophe qui se répétera régulièrement plusieurs fois par an.

Ici encore, il faut réfuter l'opinion que ces femmes souffrent simplement d'un faible caractère et que, par contre, d'autres qui sont dans le même cas, supportent très bien les changements de la mode. De telles affirmations procèdent de généralisations tout à fait fausses. Ceux qui ont l'occasion de s'entretenir à cœur ouvert avec ces femmes savent bien que, pour la plupart d'entre elles, le devoir de se conformer aux exigences de la mode constitue une véritable difficulté.

Pour une troisième catégorie de femmes, la question se pose tout autrement, car celles-ci ont une conception de la mode très différente : leur volonté est de résister à la mode. Elles mènent la guerre contre ses prescriptions et ses lois. Elles se refusent à ses perpétuels changements, et ce sont en partie des motifs de logique et de raisonnement qu'elles opposent à l'obligation de ne plus porter des vêtements encore en bon état, ou de jeter par les fenêtres pour acquérir des objets sans utilité véritable. Elles trouvent absurde que, d'une part, l'industrie s'efforce d'appliquer des méthodes de travail de plus en plus rationnelles, alors que, d'autre part, on exige du consommateur qu'il jette au rebut, sans les avoir entièrement usés, des objets si rationnellement fabriqués. Elles sont mises, pour une part aussi, par des raisons sentimentales qui s'opposent à l'évolution trop rapide de la mode ; elles aiment se voir sous un certain chapeau ; elles se trouvent à leur aise dans telle robe ou telle jaquette, et ne veulent pas renoncer à ces objets familiers pour la seule raison qu'ils ne sont plus «à la mode», tandis que les nouveaux modèles en vogue ne leur plaisent pas ou ne sauraient convenir à leur genre. Chez les femmes de cette structure morale, le problème se pose à un tout autre niveau. D'une part, elles conviennent qu'il faut s'adapter à la mode dans une certaine mesure ; d'autre part, elles reconnaissent la vanité de ces prescriptions et s'y sont instinctivement opposées. Pour elles, tout une partie de leurs achats représente un vrai sacrifice de leurs convictions, et elles ne se décident que par contrainte au changement de vêtements déclaré nécessaire : elles s'y soumettent avec répugnance, irritation et,

après de longues réflexions : «Dois-je vraiment m'y résoudre ?...» Et tout cela empêsonne pour elles bien des heures. Car, si elles se refusent à suivre la mode de toute la force de leur raison, elles ne sont pourtant pas insensibles au risque d'être considérées comme trop vieux jeu, ou comme un rebut de la société. Elles viennent donc, ainsi contraintes, à monter à nouveau leur garde-robe. Parfois, c'est le mari ou l'amie, qui aimeraient voir auprès de lui une femme mise à la mode : un combat se livre alors dans l'âme de l'intéressée entre son désir de contenir un être aimé et la conviction qu'elle éprouve de faire chose absurde et injustifiée. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'une femme résiste à ces exigences masculines, et cela n'est pas sans influence sur la vie conjugale qui, par conséquent, perd quelque chose de sa joie et de son charme.

Libre trad. par M. GAGNEBIN de fragments d'une étude de Mme Baumgarten, parue dans le Schw. Frauenblatt.
(La fin au prochain numéro)

Femmes députées

On annonce que Mrs. Clara Mac Millan a été élue dans la Caroline du Sud (Etats-Unis d'Amérique) pour succéder pour la fin de la législature à son mari prématièrement décédé. Elle est la première femme qui représentera cet Etat au Congrès des Etats-Unis.

Deux femmes ont été élues députées au Conseil Provincial du Natal (Afrique du Sud).

Nous avons le regret d'apprendre que Miss Agnes Mac Phail, qui siégeait depuis 1921 au Parlement fédéral du Canada, n'a pas été réélue lors des dernières élections. En revanche, une autre femme, Mrs. Neilson, a été élue, et semble devoir être le seul membre féminin de cette Chambre.

Publications d'état-civil

Un progrès à Berne

Les journaux bernois, lorsqu'ils reproduisent les publications de l'état-civil, ne donnaient pas le nom de la mère, dans la liste

Ainsi, *Maison de poupée* est la suite naturelle de la pièce précédente. Mais si Ibsen défend la femme, ce n'est pas au nom d'une égalité à laquelle il n'a jamais cru. Il ne souhaite pas que les femmes deviennent pareilles aux hommes. L'élegance naturelle et la grâce féminine de Camilla Collett lui plaisaient. Et, s'il admirait chez Susanna une énergie «virile», son illogisme le charmait comme une marque de féminité. Dans l'hiver 1878-79 qu'il passa à Rome, il fit à l'Association scandinave la proposition d'admettre en principe que le bibliothécaire pût être une femme. En quoi il obtint gain de cause. Mais il voulait aussi que les femmes fussent admises comme membres effectifs, avec droit de vote. La décision finale ne lui ayant point été favorable, il en garda longue rancune. Dans son discours à l'Association, il avait dit : «Les femmes ont quelque chose de commun avec le véritable artiste, de même qu'avec la jeunesse en général, et cela remplace le sens pratique des affaires... C'est l'instinct génial qui va tout droit à la solution juste.» Aussi ne s'agit-il, dans aucune des deux pièces, de féminisme proprement dit, mais des obstacles qu'une société construite par les hommes à leur usage oppose au développement normal de la femme.

La thèse essentielle de *Maison de poupée*, c'est celle de la conscience morale de l'individu. Or Ibsen savait qu'il abordait là un sujet dangereux. Sa *Comédie de l'Amour* avait soulevé un tollé dans la société norvégienne, si susceptible sur le chapitre du mariage. Le roman de Björnson, *Magnhild*, qui abordait ce thème, avait donné lieu à des polémiques sans fin. Un correspondant norvégien du *Stockholms Dagblad* ayant écrit